

## CONDITIONS GENERALES CONTRACTUELLES

### **ARTICLE I - PRELIMINAIRE :**

Les présentes conditions générales contractuelles détaillées ci-dessous et ci-après désignées « les conditions générales » régissent les relations contractuelles entre tout client pour recourir aux prestations proposées par la SARL VENDEE EVASION PARACHUTISME, qui effectue une réservation ou un achat au profit de cette dernière et ci-après dénommé « le client ».

C'est ainsi que les présentes conditions générales régissent la vente de tous produits, la réalisation de toutes prestations ou toutes réservations proposées par cette société et, le cas échéant présentées sur le site [www.vendee-evasion.fr](http://www.vendee-evasion.fr)

Ces conditions générales sont les seules applicables auxdites relations et remplacent toutes autres conditions, ou stipulations contractuelles, sauf dérogations préalables expresses et écrites entre la société et le client.

Toutes commandes ou toutes réservations dûment effectuées, tant auprès de la société VENDEE EVASION PARACHUTISME, que par l'entremise du site [www.vendee-evasion.fr](http://www.vendee-evasion.fr), implique l'adhésion totale et sans aucune réserve aux présentes conditions générales et éventuellement aux conditions particulières ou spécifiques dérogatoires à un ou plusieurs produits commandés, sollicités ou réservés auprès de ladite société.

Les présentes conditions peuvent être modifiées à tout moment par la société VENDEE EVASION PARACHUTISME, étant précisé que ces modifications sont opposables, à compter de leur mise en ligne sur le site [www.vendee-evasion.fr](http://www.vendee-evasion.fr) et ne peuvent s'appliquer aux éventuels contrats conclus et régularisés antérieurement.

Ainsi, chaque achat ou réservation effectués sur le site est régi par les conditions générales applicables à la date de la commande.

Chaque achat ou réservation effectué directement auprès de la société ou un de ses commerciaux ou salariés est régi par les conditions générales applicables à la date de la commande ou de la réservation.

### **ARTICLE II – OBJET :**

Les présentes conditions visent à définir les modalités et obligations réciproques des parties, ainsi que les différentes étapes du processus de commande.

Ainsi, toute commande passée ou réservation effectuée sur le site sera soumise aux conditions générales, ainsi qu'aux conditions particulières pouvant régir l'achat, la réservation de certains services ou prestations proposées ou associées.

Toute commande ou réservation effectuée auprès de la société VENDEE EVASION PARACHUTISME sera soumise aux conditions générales applicables à la date, ainsi qu'aux conditions particulières pouvant régir l'achat ou la réservation de certaines prestations de services associées.

Cette commande ou cette réservation sera constatée de manière écrite, les conditions générales ci-après désignées étant expressément annexées et remises au client.

### **ARTICLE III – COMMANDE – RESERVATION – ANNULATION :**

Le client intéressé par une prestation visible sur le site [www.vendee-evasion.fr](http://www.vendee-evasion.fr) suit le processus suivant afin d'établir sa commande :

Après avoir fait son choix, tandems ou autres produits, et après avoir vérifié les spécificités de sa commande, le client peut, soit régler par carte bleue, soit imprimer le formulaire à compléter et à joindre le règlement par chèque à l'ordre de Vendée Evasion parachutisme avec le bon de commande correspondant et l'adresser au siège social indiqué à l'article 5.

La réservation n'est prise en compte qu'après paiement des arrhes d'inscription. Le saut peut être reporté par le client et/ou Vendée Evasion parachutisme, sauf cas de force majeure, au plus tard 48 heures avant le rendez-vous fixé.

Dans le cas contraire, les arrhes seront acquises à Vendée Evasion parachutisme. Le saut peut être reporté à tout moment par Vendée Evasion parachutisme.

Il peut être reporté jusqu'à un an à partir de la date d'émission, s'il s'agit d'un billet cadeau, cessible (gratuitement), mais non remboursable à l'exception du billet acheté avec l'assurance annulation 50€ (cinquante euros) et déduction faite des frais de gestion 40€ (quarante euros).

Si un candidat au saut en parachute tandem se désiste moins de 48 heures avant la date prévue pour le saut, les arrhes d'inscription ne sont pas remboursées.

Les arrhes sont de 90 Euros (quatre vingt dix euros) par personne (sauf règlement total pour un bon cadeau).

En cas d'impossibilité de saut le jour de la réservation, pour les raisons énumérées ci-dessous, les arrhes sont conservées et la réservation peut être reportée pendant un an à partir de la date d'origine.

Au-delà de cette durée, les arrhes demeureront acquises à Vendée Evasion parachutisme.

### **ARTICLE IV – VENTE ET PRESTATION :**

Les produits et prestations proposés à la vente sont décrits et présentés avec la plus grande exactitude possible.

Toutefois, si des erreurs ou omissions se sont produites dans cette présentation, la responsabilité de Vendée Evasion parachutisme ne peut être engagée.

Les illustrations, photos des produits à l'appui du texte n'entrent pas dans le champ contractuel.

Les billets et cadeaux ne sont pas remboursables, mais peuvent au besoin être transmissibles.

Ils sont valables un an à partir de la date d'émission et doivent être présentés le jour du saut.

Les billets cadeaux et arrhes de réservations sont valables sur toutes les zones de saut exploitées par Vendée Evasion parachutisme, et pas pour un seul et unique lieu.

Les billets cadeaux ou arrhes de réservation sont prolongeables un an à compter de la date de fin de validité pour la somme de 50 Euros et du réajustement du tarif en vigueur le jour du saut.

## **ARTICLE V – PRIX DES PRESTATIONS :**

Les prix sont présentés en euros.

Les règlements se font par cartes bancaires, chèques et chèques vacances accompagnés des bons de commande.

Pour bénéficier des tarifs en vigueur, le client doit finaliser sa commande avant l'augmentation des tarifs.

Toute commande de prestation vaut acceptation des prix et descriptions des produits à la vente.

Est inclus une assurance responsabilité civile couvrant le passager ainsi que les aéronefs utilisés.

## **ARTICLE VI – INFORMATIONS SUR LE SAUT ET LE BILLET DE SAUT :**

Le saut en parachute est lié, ainsi qu'il l'a été précisé ci avant, à des contraintes particulières pour pouvoir se réaliser.

Les points suivants sont d'ailleurs donnés à titre purement informatif :

- L'heure du rendez-vous et du passage pour le saut,
- la hauteur du saut,
- le lieu du posé.

### **A – Le billet :**

Le billet donne droit à l'acheteur de réaliser un saut pendant la période de validité en acceptant les contraintes liées à celles-ci.

### B – Rendez-vous :

Le saut doit être réalisé pendant la validité du billet et, pour ce faire, il est obligatoire de valider une date de rendez-vous avant la date d'expiration du billet.

### C – Météo :

Le saut dépend étroitement des conditions météorologiques. Vous devez prévoir de lui consacrer la demie journée, voire même la journée complète, l'horaire communiqué étant, du fait du caractère aléatoire desdites conditions météorologiques, indicatif.

Le pilote tandem du centre en charge de votre saut pourra à tout moment de décider de ce report pour des raisons de sécurité.

Cette décision de différer l'heure du passage ou d'annuler le saut ne pourra être un motif de remboursement du prix de la prestation et du versement des arrhes acquittées lors de la réservation.

### D – Santé :

Il appartient au client de s'assurer que le sautant ne présente pas de contre indication à la pratique d'un saut en parachute. Il doit être impérativement en bonne forme physique, ne pas avoir eu récemment d'accident, ne pas suivre de traitement médical, ne pas souffrir de problèmes :

- aux membres inférieurs,
- à la colonne vertébrale,
- cardiaques,
- ORL,
- de perte de connaissance,
- d'épilepsie,
- ne pas avoir effectué de plongée sous marine depuis 48 heures,
- ne pas avoir consommé d'alcool et ne pas être sous l'emprise de produit stupéfiant.

Bien évidemment, si le client à un doute, il est impératif que le sautant consulte un médecin et vienne avec un certificat médical précisant l'absence de contre indication à la pratique du saut en parachute, datant de moins de 90 jours.

- ne pas être enceinte,
- le poids est limité à 90 kg maximum habillé le jour du saut, et ce pour des raisons de sécurité,
- en cas de dépassement du poids limite, le pilote tandem se réserve le droit de ne pas envisager la réalisation du saut. Le saut sera dès lors considéré comme réalisé,
- pour les mineurs, il est impératif de prévoir une autorisation parentale signée des deux parents.

### E – Droit à l'image :

Les droits vidéo et photos resteront la propriété de la Société Vendée Evasion parachutisme, sauf avis contraire et stipulation expresse particulière. Ils pourront être utilisés sur tous les types de médias.

### **ARTICLE VII : OBLIGATIONS DU CLIENT :**

Le choix de proposer un saut en parachute à un tiers relève de sa responsabilité exclusive.

Le refus du saut en parachute, ou tout autre motif quel qu'il soit ne saurait constituer une cause de remboursement.

Le client atteste posséder toute la capacité et l'autorité nécessaire pour conclure le présent accord et exécuter les obligations résultant des présentes conditions générales.

Le client ou la personne qui envisage de sauter en parachute doit être présent au rendez-vous donné par téléphone ou par e-mail.

En cas d'annulation à moins de 72 heures du rendez-vous ou non présentation, la validité du billet sera considérée comme étant nulle.

### **ARTICLE VIII – SUR LES DIFFERENTES CLAUSES DES CONDITIONS GENERALES :**

Si l'une ou plusieurs clauses des présentes conditions générales sont tenues à un quelconque moment pour non valide, ou déclarées comme telles, en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision définitive d'une juridiction civile, les autres stipulations conserveront toute leur valeur et leur portée.

### **ARTICLE IX – DROIT DE RETRACTATION :**

Conformément à l'article L121-16 du Code de la Consommation, « l'acheteur ou le client dispose d'un délai de sept jours francs à compter de la date de paiement en cas d'achat d'un bien ou produit spécifique proposé par la SARL VENDEE EVASION PARACHUTISME doit retourner à ses frais, en lettre recommandée avec accusé de réception, les articles commandés pour remboursement.

Les produits oubliés doivent impérativement être retournés au vendeur dans un état neuf, dans leur état d'origine, dûment scellés, et accompagnés de la facture correspondant à l'achat.

L'exercice du droit de rétractation donnera lieu au choix de l'acheteur :

- soit à un remboursement en numéraire, par re-crédit de la carte bancaire saisie lors de la commande initiale ou, en cas d'impossibilité, par lettre-chèque ; ce remboursement interviendra au plus tard dans les 30 jours suivant la date à laquelle le droit de rétractation a été exercé sous condition de la réception par le vendeur du produit retourné.
- soit à l'attribution d'un avoir, dans les conditions énoncées ci-après. »

En cas de réservation et d'achat d'une prestation proposées par la SARL VENDEE EVASION PARACHUTISME, le point de départ du délai de rétractation commence à courir à la date de la signature du contrat, et donc de l'approbation des conditions générales ci-après, que ce soit sur le site [www.vendee-evasion.fr](http://www.vendee-evasion.fr), ou auprès de la société ou un des commerciaux ou salariés de cette dernière.

L'exercice du droit de rétractation s'effectuera impérativement par lettre recommandée avec demande d'avis de réception et donnera lieu au choix de l'acheteur ou du client.

#### **ARTICLE X : LOI APPLICABLE :**

La vente des produits ou des prestations proposés par la Société Vendée Evasion parachutisme est soumise à la loi française.

#### **ARTICLE XI : DROIT D'ACCES AUX INFORMATIONS :**

Conformément à la loi du 6 Janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiées en Août 2004, vous disposez à tout moment d'un droit d'accès et de rectification ou d'opposition aux données personnelles vous concernant.

Il vous suffit de nous contacter par courrier.

#### **ARTICLE XII – CLAUSE ATTRIBUTIVE DE JURIDICTION :**

Chaque partie pourra engager toute procédure devant la juridiction civile compétente, la compétence expresse étant attribuée aux juridictions civiles du lieu du siège social de la Société Vendée Evasion parachutisme.